



Devenez Assistant de service social

Une formation

Un diplôme

Un métier



METIER

L'Assistant de Service Social agit avec les personnes, les familles, les groupes pour :

- améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel
- développer leurs capacités et faciliter leur place dans la société
- mener toute action susceptible de prévenir ou surmonter leurs difficultés

L'Assistant de Service Social contribue aux actions de prévention et d'expertise, à la lutte contre les exclusions, au développement social, en complémentarité avec d'autres intervenants : enseignants, professionnels de la santé, urbanistes, élus locaux ...

Il rencontre dans son activité professionnelle des publics variés (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées). Ses secteurs d'intervention sont très diversifiés (territoires, associations, entreprises, hôpitaux...).

Ce métier d'aide, fondé sur la relation, nécessite un intérêt pour les problèmes humains et sociaux ainsi qu'une aptitude à la communication et une culture générale certaine.

Des employeurs multiples : Conseil Départemental – C.A.F – C.R.A.M – M.S.A – Centre Hospitalier – Entreprise – Éducation Nationale – Associations.

Les opportunités de carrière sont diverses et nombreuses.

FORMATION

Durée : une formation en 3 ans (système LMD), répartie en quatre domaines de compétences.

... des enseignements théoriques : 1.740 heures

Méthodologie, sociologie, droit, psychologie, politiques sociales, économie, santé, etc.

... des stages : 1.680 heures

12 mois de stages auprès de professionnels (Possibilité de stages à l'international)

Dates : d'octobre 2018 à fin juin 2021.

Coût : nous consulter.

Un Diplôme d'Etat : reconnu au niveau national – Homologué niveau II (réforme en cours pour la rentrée 2018) – Nécessaire à l'exercice de la profession.

INSCRIPTION

Conditions d'admission :

Etre titulaire soit :

- du baccalauréat, ou avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995
- de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités
- d'un diplôme d'accès aux études universitaires
- d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV
- d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L 451-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le dossier d'inscription est à retirer à **partir d'avril 2017** soit à l'IRFSS Auvergne, soit sur le site (irfss-auvergne.croix-rouge.fr) ou sur demande par courrier.

CONCOURS

Clôture des inscriptions : 9 février 2018

Ecrit d'admissibilité : 21 février 2018

Oraux d'admission : 4, 5 et 6 avril 2018

AIDES AUX ETUDES

- Bourses régionales octroyées par le Conseil Régional d'Auvergne - Rhône-Alpes en fonction des ressources familiales (simulation + demande à faire en août sur le site du Conseil Régional d'Auvergne - Rhône-Alpes)
- Prise en charge Pôle Emploi
- Prise en charge O.P.C.A.

A SAVOIR

- *Un statut étudiant (Carte étudiant, adhésion à la Sécurité sociale étudiante)*
- *Les repas peuvent être pris au restaurant inter-administratif, ou au self de l'hôpital de Moulins.*

Institut **R**égional de **F**ormation **S**anitaire et **S**ociale **A**uvergne-Rhône-Alpes

20, rue du Vert Galant

03000 MOULINS

tel : 04 70 48 20 30

Administration - formation : Sandrine Melet

sandrine.melet@croix-rouge.fr

Toutes nos formations sur :

irfss-auvergne-rhone-alpes.croix-rouge.fr



L'IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes est certifié ISO 9001

